

Le devenir des diplômés de l'Ecole de sages-femmes de Brest Promotions 2014, 2015, 2016

Réalisée en avril 2017 auprès de 3 promotions de diplômés de l'Ecole de Sages-femmes de Brest (2014, 2015 et 2016), cette étude propose une image de l'entrée dans la vie active des diplômés sages-femmes et/ou pour certains de leurs inscriptions prolongées dans les études. L'objectif de l'enquête est de décrire les situations des diplômés à une date précise (1^{er} avril 2017) sachant que, selon la promotion, cette date correspond à une observation de l'insertion professionnelle plus ou moins avancée dans le temps : environ 34 mois après le diplôme pour la promotion 2014, 22 mois pour la promotion 2015 et 10 mois pour la promotion 2016.

Il s'agit donc d'analyser cette première tranche de parcours en apportant des informations détaillées sur :

- Les poursuites d'études/formations complémentaires suivies par les diplômés sages-femmes
- Les caractéristiques des emplois occupés à partir de plusieurs indicateurs comme le type de contrat de travail, le type d'employeur, le lieu de travail, la rémunération, etc.

Méthodologie

L'enquête sur le devenir des diplômés de l'Ecole de Sage-Femme de Brest a été menée auprès de 3 promotions : 2014, 2015 et 2016. Les diplômés ont été interrogés sur leur situation professionnelle au 1^{er} AVRIL 2017. L'enquête s'est déroulée d'avril à juin 2017, elle a été menée par l'Observatoire des Parcours de Formation et de l'Insertion Professionnelle de l'UBO en collaboration avec l'Ecole de Sage-Femme de Brest.

L'enquête concerne 62 diplômés, 57 diplômés ont complété le questionnaire (53 femmes et 4 hommes), soit un taux de réponse égal à 91,9%.

	Nombre de diplômés	Nombre de répondants	Taux de réponse
Promotion 2014	21	18	85,7%
Promotion 2015	20	19	95,0%
Promotion 2016	21	20	95,2%
Total	62	57	91,9%

Note explicative :

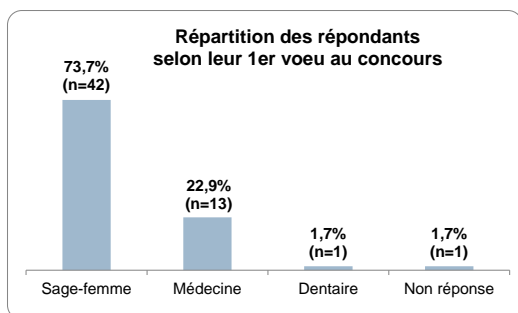
A la rentrée 2010, la première année d'études de médecine (PCEM1) a été remplacée par la première année commune des études de santé (PACES) réunissant étudiants en médecine, odontologie (dentaire), pharmacie et sage-femme.

Dans le cadre de l'enquête, la promotion 2014 a été sélectionnée par la PCEM1 tandis que les promotions 2015 et 2016 sont concernées par la PACES. Il faut noter que cette différence dans le mode de sélection des individus à l'entrée dans le cursus peut expliquer des différences de parcours et de satisfaction sur l'emploi occupé.

Retour sur l'inscription en PCEM1/PACES

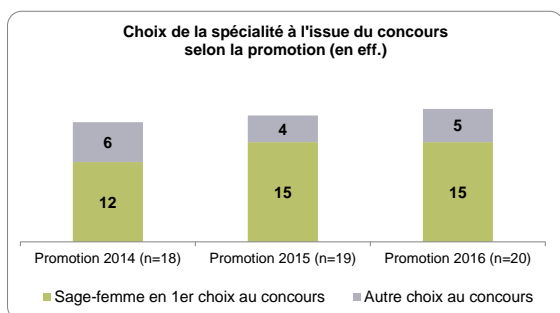
98,2% des répondants (56 sur 57) se sont inscrits en PCEM1/PACES l'année qui a suivi l'obtention de leur baccalauréat.

La formation « Sage-femme » était le premier choix de spécialité pour près de 3 répondants sur 4 (73,7%)



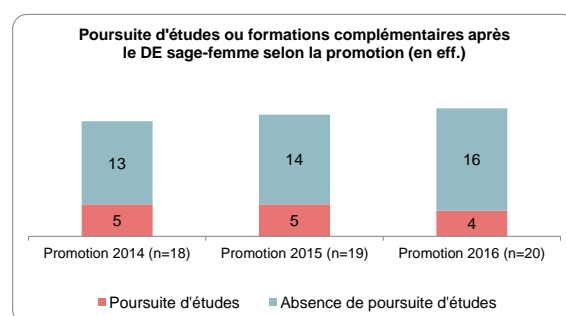
Près d'1 sur 3 (28%) déclare n'avoir eu qu'un seul souhait de formation, celui de « sage-femme ».

On notera que les diplômés 2014, concernés par la PCEM1 et le concours unique, ont moins souvent choisi la formation « sage-femme » comme 1er choix de spécialité.



Les poursuites d'études et/ou formations complémentaires après le DE

Les poursuites d'études/formations sont courantes après le DE sage-femme mais, selon le type de formation suivie, elles ne se font pas toujours l'année qui suit l'obtention du diplôme. C'est souvent une fois en poste que les sages-femmes suivent des formations complémentaires (Cf. liste ci-dessous).



On notera que les diplômés n'ayant pas fait le choix de sage-femme en 1^{er} vœu ont tendance à poursuivre plus souvent des études en master 1 que les autres diplômés.

Intitulés des formations suivies après le DE sage-femme

FORMATIONS SUIVIES	ETABLISSEMENT
FORMATIONS DIPLOMANTES	
Master Professeur des Ecoles	Université de Bretagne Occidentale (29)
Master 1 Ethique santé	Université de Bretagne Occidentale (29)
Master 1 biologie et sante	Université de Bretagne Occidentale (29)
DIU Hypnose medicale	Université de Bretagne Occidentale (29)
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Medicales	Université de Bretagne Occidentale (29)
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Medicales	Université de Bretagne Occidentale (29) puis Université de Nantes (44)
Master 1 Santé publique puis Master 2 Recherche épidémiologie	Université Paris Saclay - Paris Sud (91)
Master 1 Méthodes en Santé Publique puis Master 2 Recherche en Sante Publique	Université Paris Saclay - Paris Sud (91)
Master 1 Pathologie humaine spécialité conseil en génétique et médecine prédictive	Université Aix-Marseille (13)
Master 2 Health services & clinical research	Université Claude - Bernard Lyon 1 (69)
Master 2 Recherche clinique et évaluation en santé	Université Claude - Bernard Lyon 1 (69)
FORMATIONS COURTES NON DIPLOMANTES	
Formation "Communication thérapeutique Hypnose"	Université de Bretagne Occidentale (29)
Formation "Homéopathie et maux de la grossesse"	Hyppocrates (E-learning)
Formation "Rééducation périnéale"	Medic formation
Formation "Connaissance et maîtrise du périnée"	Institut Naissance et Formation (75)
Formation "Rééducation du post partum"	Institut de Gasquet (35)
Formation "Rééducation périnéale"	Non précisé (75)

L'entrée sur le marché du travail des diplômés sages-femmes

Sur les 57 répondants, 55 ont occupé un emploi depuis l'obtention de leur DE. Deux ne sont pas entrés sur le marché de l'emploi (l'un de la promotion 2015, l'autre de la promotion 2016), ils sont toujours en études depuis l'obtention de leur diplôme de sage-femme.

L'accès à un premier emploi a lieu immédiatement après l'obtention du diplôme.

	Promo 2014 (n=18)	Promo 2015 (n=18)	Promo 2016 (n=19)
Nombre d'emplois occupés			
Moyenne	2,78	2,83	1,84
Médiane	2	3	2
Minimum	1	1	1
Maximum	8	7	3
Durée accès 1er emploi (en mois)			
Moyenne	0,11	0,06	0,5
Médiane	0	0	0
Minimum	0	0	0
Maximum	1	1	2

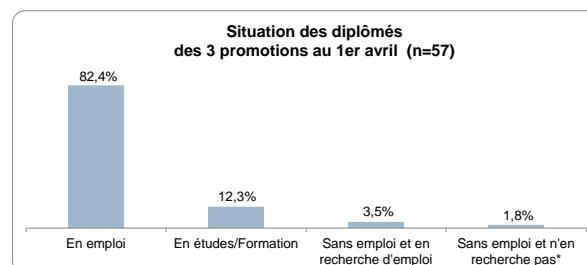
Nombre de mois travaillés depuis l'obtention du DE

Promotion 2014	32,5 mois (sur 34 mois max)
Promotion 2015	19,7 mois (sur 22 mois max)
Promotion 2016	8,3 mois (sur 10 mois max)

Cette rapidité d'accès à l'emploi s'accompagne néanmoins et quasiment exclusivement d'emplois à durée déterminée. A peine titulaires de leur DE, les diplômés sages-femmes débutent, le plus souvent, leur carrière en tant que salarié dans un établissement public hospitalier sur un contrat à durée déterminée. Les jeunes sages-femmes diplômés ne connaissent pas de période de recherche d'emploi immédiatement après la sortie du système éducatif. De même, cette situation de chômage se reproduit rarement au cours de la période observée. Les répondants ont rarement connu d'épisodes de chômage et lorsque cela se produit, ils ne cumulent pas de longues périodes sans emploi.

Situation au 1er avril 2017 des promotions 2014, 2015 et 2016

82,4% des répondants sont en emploi au 1^{er} avril 2017



*Sans emploi et n'en recherche pas : en congé parental.

Situation des diplômés au 1^{er} avril 2017 par promotion

	Promo 2014 (n=18)	Promo 2015 (n=19)	Promo 2016 (n=20)
En emploi	16	13	18
Sans emploi et en recherche d'emploi	0	2	0
En études/formation	1	4	2
Autre situation (congé parental)	1	0	0

Sur les 47 répondants en emploi (82,4%), 3 suivent une formation en parallèle (les 3 sont issus de la promotion 2014). Les deux répondants en recherche d'emploi (3,5%) sont issus de la promotion 2015. Ils ont tous deux travaillé depuis l'obtention de leur DE. L'un est en recherche d'emploi suite à la fin d'un contrat en CDD, il a travaillé 17 mois sur les 21 mois écoulés depuis son DE. Il a occupé 3 emplois différents et recherché un emploi de sage-femme (salarié ou libéral) dans sa région de résidence. L'autre est en recherche d'emploi suite à un congé maternité après avoir travaillé 15 mois sur les 21 mois écoulés depuis son DE. Ce répondant a occupé un emploi et recherché un emploi de sage-femme (salarié) dans son département de résidence.

7 répondants ne sont pas encore sortis du système éducatif au moment de l'enquête, ils suivent des formations universitaires : 4 en Master 1, 2 en médecine, 1 en Master 2.

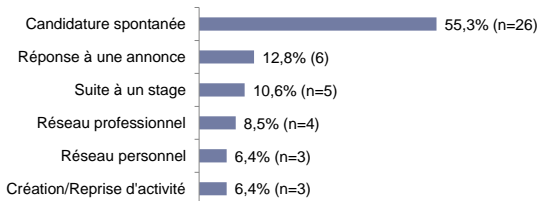
Les caractéristiques des emplois occupés par les diplômés sages-femmes au 1er avril 2017

47 répondants sont en emploi dont 45 sont sages-femmes. Les deux répondants qui n'occupent pas un emploi de sage-femme sont « auxiliaire de puériculture » et « aide à la personne ». Tous deux sont issus de la promotion 2016. Sur les 47 répondants en emploi, 3 occupent plusieurs emplois au 1^{er} avril 2017.

Les modes d'accès à l'emploi

1 répondant sur 2 déclare avoir obtenu son emploi actuel suite à une candidature spontanée (55,3%)

Mode d'accès à l'emploi actuel (n=47)

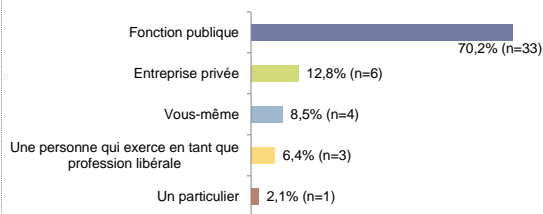


Mode d'accès à l'emploi par promotion (en eff.)

	Promo 2014 (n=16)	Promo 2015 (n=13)	Promo 2016 (n=18)
Candidature spontanée	9	8	9
Réponse à une annonce	1	1	4
Suite à un stage	1	2	2
Réseau professionnel	2	2	0
Réseau personnel	1	0	2
Création/Reprise d'activité	2	0	1

Les structures employeurs

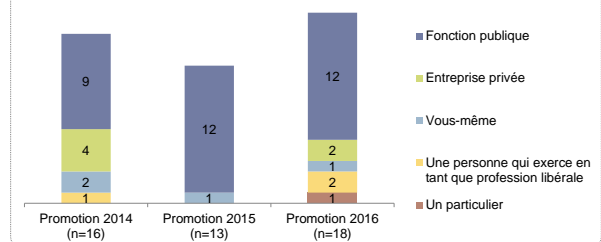
Employeur au 1er avril 2017 (n=47)



7 répondants sur 10 travaillent au sein de la fonction publique au 1^{er} avril 2017

La grande majorité des diplômés qui travaillent au moment de l'enquête exerce au sein de la fonction publique. Par promotion, on ne retrouve pas les diplômés dans des proportions égales au sein de la fonction publique. Les diplômés de la promotion la plus ancienne sont moins souvent en poste dans le secteur public tandis que la promotion 2015 se distingue par une très forte proportion de diplômés embauchés dans la fonction publique (12 sur 13) et par une faible variété des types d'employeurs.

Types d'employeurs selon la promotion (en eff.)

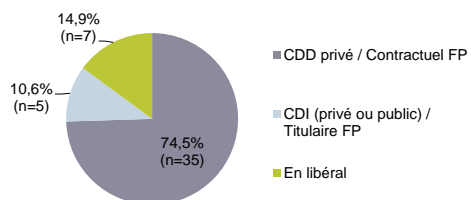


Les modes d'exercice

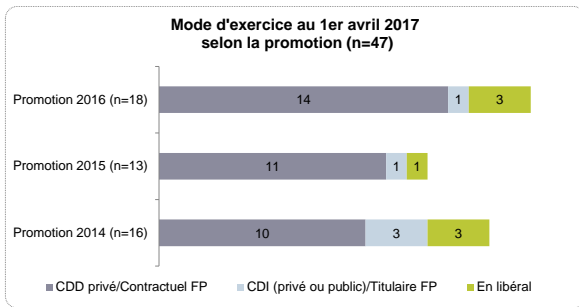
Plus de 8 répondants sur 10 (85,1%) sont salariés.

Les 3/4 des répondants (74,5%) ont un contrat à durée déterminée.

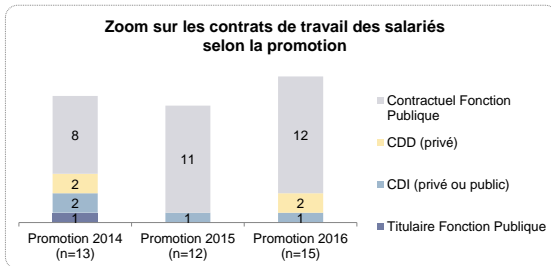
Mode d'exercice au 1er avril 2017 (n=47)



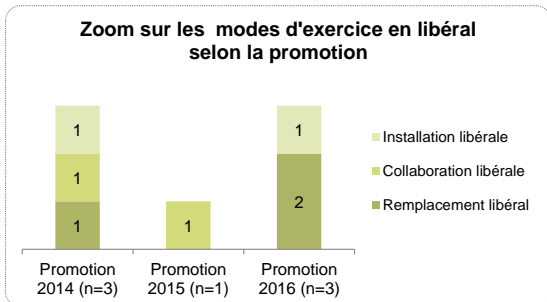
Les contrats à durée déterminée (dans le privé et surtout dans le public) sont les contrats les plus souvent proposés aux jeunes diplômés sages-femmes.



Zoom sur les contrats des salariés

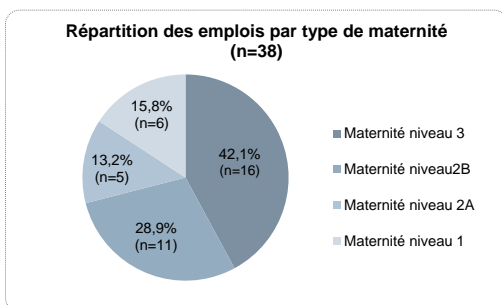


Zoom sur les sages-femmes en libéral

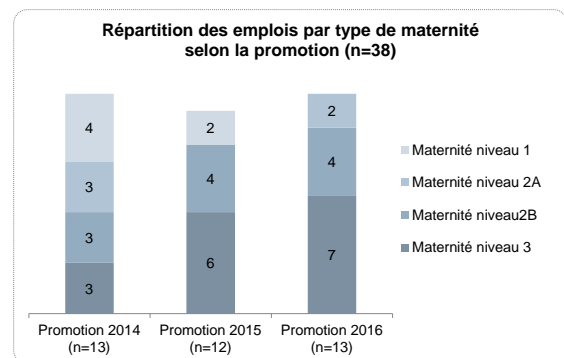
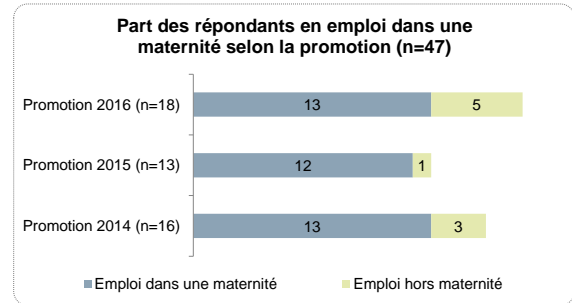


Les emplois en maternité

8 répondants sur 10 travaillent dans une maternité.

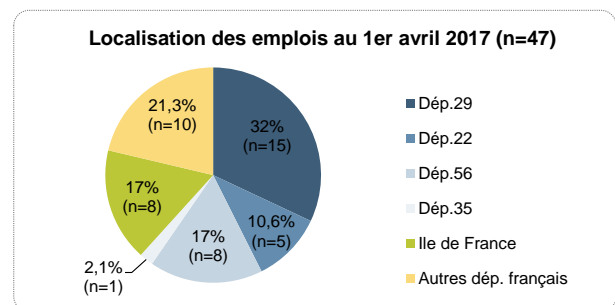


La majorité (42,1%) travaille dans une maternité de niveau 3. C'est principalement le cas pour les plus jeunes diplômés de la promotion 2016.

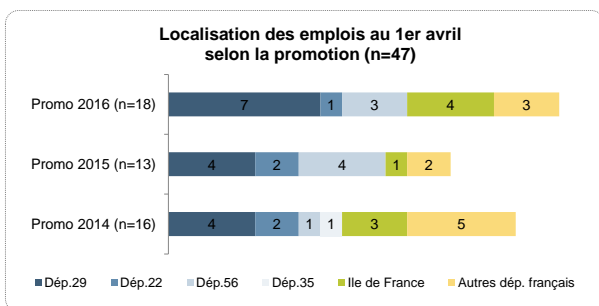


La localisation des emplois

61,7% des répondants travaillent en Bretagne dont 32% dans le Finistère



Les diplômés de la dernière promotion interrogée (2016) sont plus souvent en emploi dans le Finistère, leur département de formation. A l'inverse, la mobilité géographique est plus développée pour les diplômés de la promotion la plus ancienne (2014).



• Les rémunérations

Le salaire net mensuel médian est égal à 1867 euros.
Les rémunérations sont plus élevées dans le secteur privé et en Ile de France

Salaire mensuel net en euros
(à temps plein, en France, hors Dom Tom*)

	Promo 2014 (n=13)	Promo 2015 (n=12)	Promo 2016 (n=18)	Ensemble (n=43)
Salaire médian	1950	1800	1900	1867
Salaire moyen	2024,31	1812,08	1977,2	1942,98
Salaire minimum	1700	1715	1500	1500
Salaire maximum	2500	1950	2500	2500

*2 répondants sont en emploi à Mayotte. Ils touchent entre 2500 et 3200 euros net par mois.

Salaire mensuel net en euros
(à temps plein, en France, hors Dom Tom) par types d'employeurs

	Fonction Publique (n=31)	Secteur Privé (n=9)	En libéral (n=3)
Salaire médian	1850	2150	-
Salaire moyen	1889	2150	2050
Salaire minimum	1700	1500	1800
Salaire maximum	2300	2500	2300

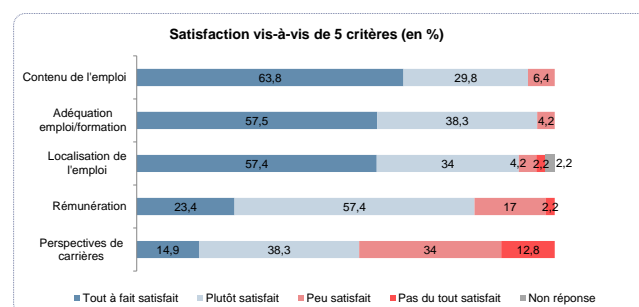
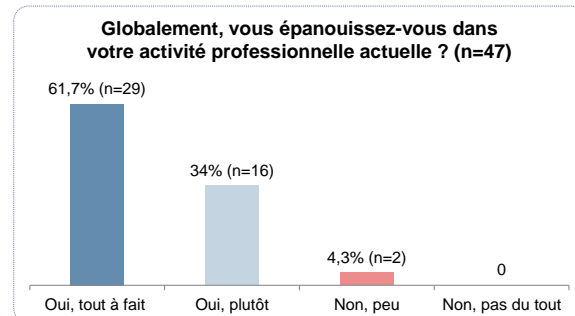
Salaire mensuel net en euros
(à temps plein, en France, hors Dom Tom) par zone d'emploi

	En Ile de France (n=7)	Hors Ile de France (n=36)
Salaire médian	2133	1850
Salaire moyen	2102,67	1914,79
Salaire minimum	1750	1500
Salaire maximum	2300	2500

Satisfaction vis-à-vis de l'emploi occupé au 1er avril 2017

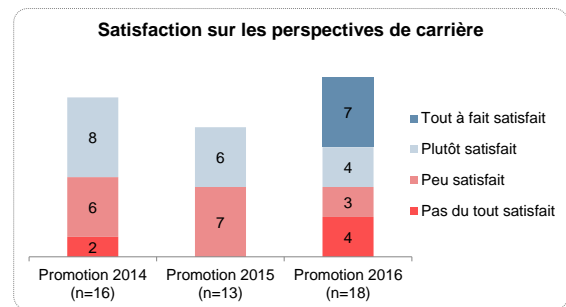
Au-delà des données objectives recueillies sur l'emploi, nous avons souhaité aborder en fin de questionnaire la question de la satisfaction et/ou l'insatisfaction vis-à-vis de

l'emploi occupé au moment de l'enquête. Nous avons voulu savoir ce que pensent les diplômés de leur emploi sur plusieurs items. On sait, par de nombreux travaux réalisés sur le sujet, qu'il est difficile d'évaluer le degré de satisfaction des individus par rapport à leur travail : « être satisfait de sa situation professionnelle constitue un phénomène à la fois objectif, lié aux caractéristiques de l'emploi, et subjectif de par la perception relative des avantages qu'il procure » (« Quand l'école est finie », Génération 2010 - enquête 2013, CEREQ). Dans l'enquête que nous avons menée, il ressort une large majorité de réponses positives lorsque l'on demande aux diplômés sages-femmes de déterminer leur degré de satisfaction à l'égard de leur situation professionnelle (sur le contenu de l'emploi, l'adéquation emploi/formation, la localisation, la rémunération et les perspectives de carrière).



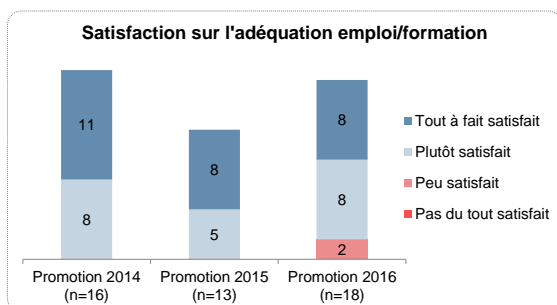
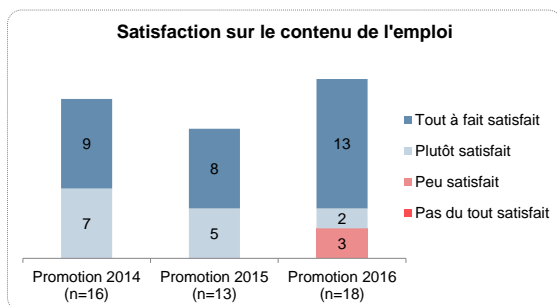
On observe, d'une manière générale, un haut degré de satisfaction vis-à-vis du contenu de l'emploi, de l'adéquation emploi/formation et de la localisation de l'emploi. Les salaires et surtout les perspectives de carrière sont les

deux critères sur lesquels les diplômés sont moins satisfaits. L'accumulation de contrats à durée déterminée les premières années est sans doute une des raisons de cette plus forte insatisfaction en ce qui concerne l'évolution des carrières. Bien que nos résultats reposent ici sur les perceptions subjectives des diplômés, ils apportent malgré tout quelques éclairages sur la satisfaction ou la déception de l'emploi occupé, notamment pour chaque promotion enquêtée.

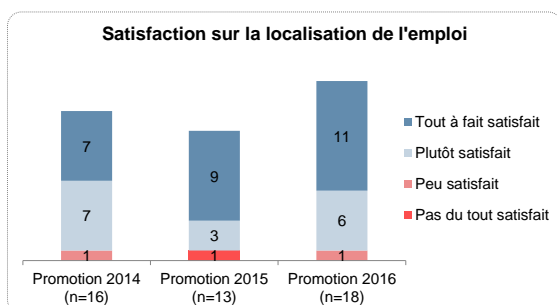


Les résultats de l'enquête permettent également de repérer des différences sur la question de la satisfaction de l'emploi en fonction de l'employeur ou du mode d'exercice. Ces premiers résultats sont donnés à titre indicatif étant donné la taille des promotions enquêtées, il sera intéressant de confirmer ou non ces hypothèses lors des prochaines enquêtes.

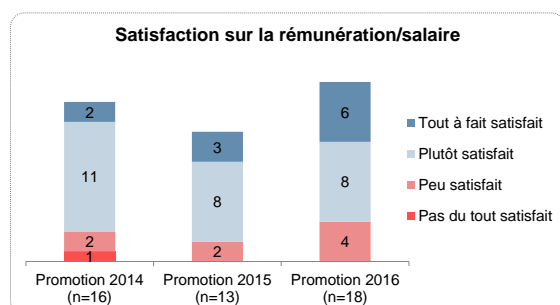
Ce que l'on observe :



Les sages-femmes installées en libéral ou en remplacement libéral déclarent être « tout à fait » épanouies professionnellement. Elles le sont davantage que leurs collègues du public et du privé. Elles sont surtout satisfaites du contenu de leur emploi et des perspectives de carrière qui s'offrent à elles. Moins satisfaites sur la localisation de leur emploi, elles le sont également moins sur leur salaire.



Les sages-femmes qui exercent au sein de la fonction publique se déclarent « plutôt », voire « tout à fait » épanouies dans leur emploi (mais légèrement moins que les sages-femmes libérales). Elles sont globalement satisfaites du contenu de leur emploi mais également dans des proportions moindres que les sages-femmes libérales. La localisation de leur emploi est un point très positif ainsi que leur salaire dont elles se déclarent majoritairement « plutôt » satisfaites. Elles sont partagées sur leurs perspectives de carrière, entre « plutôt et peu satisfaites », en revanche elles estiment l'adéquation entre



leur emploi et leur formation comme étant très satisfaisante.

Pour les sages-femmes qui exercent dans le secteur privé, les avis sur l'emploi sont plus partagés. Par rapport à leurs collègues du public ou celles en libéral, elles déclarent moins souvent être épanouies dans leur emploi (la majorité déclare être « plutôt » épanouie professionnellement). Elles sont également moins satisfaites sur le contenu de leur emploi et surtout sur leurs perspectives de carrière qu'elles jugent en majorité « peu ou pas du tout » satisfaisantes. L'adéquation emploi/formation est également un point moins positif, en revanche elles sont satisfaites de leur salaire, davantage que celles en libéral.

Pour conclure

Au terme de cette enquête et des résultats présentés, nous proposons de retenir un profil-type du diplômé de l'Ecole de sages-femmes de Brest. L'analyse a permis de repérer un groupe de sages-femmes qui présente des traits particuliers dans son cursus scolaire et son insertion professionnelle. Ce profil ainsi défini apporte une meilleure connaissance des sages-femmes en emploi. On rappellera cependant que toute typologie, si elle permet de mieux appréhender la population des diplômés sages-femmes peut toutefois paraître réductrice, c'est pourquoi il est important de noter qu'un diplômé peut présenter d'autres caractéristiques que celles établies dans ce profil sans que cela n'invalide le profil majoritairement repéré.

- Pour les $\frac{3}{4}$ des répondants, la formation sage-femme était le 1er vœu.
- Les diplômés sages-femmes poursuivent des études après leur DE et/ou sont demandeurs de formations complémentaires dans lesquelles ils s'engagent une fois en poste.
- L'accès à l'emploi est immédiat après le DE (en moyenne 1 semaine) et débouche généralement sur un premier CDD en établissement hospitalier.
- Les diplômés sages-femmes sont très peu concernés par le chômage, s'ils connaissent des périodes de recherche d'emploi celles-ci ne durent pas.
- L'emploi-type occupé par les diplômés est un emploi de sage-femme en CDD au sein de la fonction publique hospitalière, dans une maternité de niveau 3, en Bretagne, à temps plein, avec un salaire médian de 1867 euros.
- Les diplômés déclarent être globalement satisfaits, voire très satisfaits, de leur emploi, exceptés sur leur salaire et leurs perspectives de carrière.

Cécile CREAC'H

Co-responsable et chargée d'études à l'Observatoire des Parcours de Formation et de l'Insertion Professionnelle

CAP' AVENIR – Université de Bretagne Occidentale
<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

(Onglet « Observatoire – Devenir des étudiants de l'UBO »)

